



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 16214

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le déroulement de carrière des employés de La Poste. Il constate en effet que des salariés embauchés comme préposés par concours ont des déroulements de carrière totalement différents. Comment un préposé embauché en 1974 peut-il en 1998 être à l'indice brut 430, sans concours, alors qu'un préposé embauché en 1975 ayant passé les concours ATG 1 par EDA est à l'indice brut 412, alors que dans le même temps, un préposé embauché en 1976 ayant passé le même concours est à l'indice brut 374. Il souhaiterait d'autant plus connaître la réponse à cette question, que la commission de suivi des reclassifications a relevé clairement la situation de ces agents, pénalisés par l'application de certains tableaux de conversion lors de leur intégration dans un grade de classification.

Texte de la réponse

S'agissant de cas particuliers, la réponse à la question posée par l'honorable parlementaire ne peut lui être faite sans connaître avec précision la situation des intéressés. D'une manière générale, il est délicat d'opérer des comparaisons de carrière sur de nombreuses années en raison de l'intervention de choix personnels des agents et des opportunités qui se présentent à eux. Il s'ensuit que certaines différences constatées peuvent être dues soit à des promotions obtenues à des moments différents, soit à un rappel de service national quantitativement différent, ou encore à l'application d'une réforme à des situations non identiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16214

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3561

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4612